



## Attestation fiscale valeur de rachat au 31.12.201

Année fiscale	201
---------------	-----

Numéro de police	50' '
------------------	-------

Preneur d'assurance	Genève
---------------------	--------

<b>assurance mixte (GA)</b>		
Effet de l'assurance		01.12.2008
Echéance de l'assurance		30.11.2025
Capital assuré	CHF	37'248.00

Valeur de rachat	CHF	7'028.30
Participation aux excédents	CHF	25.80
Total à déclarer	CHF	7'054.10

Veuillez indiquer sur votre déclaration d'impôt le montant total susmentionné, ce sous rubrique "Impôt sur la fortune".

D'éventuels prêts ne sont pas déduits de la valeur de rachat. Le cas échéant, le solde et les intérêts vous seront communiqués par une attestation supplémentaire. Les titulaires d'un compte de dépôt de primes ou d'un compte de dépôt de primes bloqué trouveront le solde à déclarer au titre de fortune sur le relevé de compte joint. Ce montant n'est pas compris dans la valeur de rachat.



### **Vous avez des questions ?**

Notre magazine d'information clients ci-joint vous fournira de nombreux renseignements utiles concernant les impôts. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, notre service clientèle se tient à votre disposition:

, janvier

(Formule sans signature)

